

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 71 (1945)  
**Heft:** 25

## **Wettbewerbe**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 04.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN TECHNIQUE

## DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

## ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 13.50 francs

Etranger : 16 francs

## Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 11 francs

Etranger : 13.50 francs

## Prix du numéro :

75 centimes

Pour les abonnements  
s'adresser à la librairie  
F. Rouge & C<sup>ie</sup>, à Lausanne.

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève ; Vice-président : G. EPITAUX, architecte, à Lausanne ; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg* : MM. L. HERTLING, architecte ; P. JOYE, professeur ; *Vaud* : MM. F. CHENAUX, ingénieur ; E. ELSKES, ingénieur ; E. JOST, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; CH. THÉVENAZ, architecte ; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; E. MARTIN, architecte ; E. ODIER, architecte ; *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte ; R. GUYE, ingénieur ; A. MÉAN, ingénieur ; *Valais* : M. J. DUBUIS, ingénieur ; A. DE KALBERMATTEN, architecte.

RÉDACTION : D. BONNARD, ingénieur, Case postale Chauderon 475, LAUSANNE.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE

A. STUCKY, ingénieur, président ; M. BRIDEL ; G. EPITAUX, architecte ; R. NEESER, ingénieur.

Publicité :  
TARIF DES ANNONCES

Le millimètre  
(larg. 47 mm.) 20 cts.  
Tarif spécial pour fractions  
de pages.

En plus 20 % de majoration de guerre

Rabais pour annonces  
répétées.



ANNONCES-SUISSES S.A.  
5, rue Centrale  
LAUSANNE  
& Succursales.

SOMMAIRE : *Concours pour l'agrandissement et la restauration de l'église abbatiale et cathédrale de St-Maurice et l'exhaussement de l'Abbaye.* — Société suisse des ingénieurs et des architectes : *Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 22 septembre 1945.* — DIVERS : *Conception actuelle des surchauffeurs ; Le cinquantième anniversaire de la fondation de la « Motor-Columbus », Société anonyme d'entreprises électriques.* — BIBLIOGRAPHIE. — SERVICE DE PLACEMENT.

### Concours pour l'agrandissement et la restauration de l'église abbatiale et cathédrale de St-Maurice et l'exhaussement de l'Abbaye.

## Extrait du rapport du Jury.

Le jury s'est réuni le jeudi 16 août 1945, à 14 heures, à l'Abbaye de Saint-Maurice. Il est composé de :

MM. K. Schmid, architecte cantonal, Sion, président ; L. Blondel, architecte, archéologue cantonal, Genève, vice-président ; L. Birchler, professeur à l'E. P. F., Zurich ; le chanoine L. Dupont-Lachenal, Saint-Maurice ; L. Jungo, architecte, directeur des constructions fédérales, Berne ; Edm. Lateltin, architecte cantonal, Fribourg ; Al. Sarasin, ingénieur, Lausanne ; secrétaire : M. le chanoine R. Gogniat, Saint-Maurice.

Dix projets ont été présentés dans le dernier délai imparti. Avant de remettre ces projets à l'appréciation du jury, M. le président les a fait examiner afin de s'assurer qu'ils répondaient aux conditions imposées par le programme. Aucune observation n'ayant été faite, tous les projets sont acceptés.

Le jury constate que les solutions de principe énoncées ci-dessous ont été adoptées et développées par les concurrents, à savoir :

## I. Pour l'église :

- a) l'agrandissement et la restauration
- ou b) la démolition et la reconstruction partielle ou totale.

## II. Pour l'Abbaye :

- a) l'exhaussement
- ou b) la construction de nouveaux bâtiments.

Après un premier examen individuel des projets exposés,

le jury adopte les principes suivants pour leur classification :

1. Caractéristiques de l'église.
2. Aménagement des nouveaux locaux de l'Abbaye.
3. Harmonie des édifices.
4. Coût des travaux.

Au premier tour quatre projets sont éliminés.

Reste en présence six projets.

Le jury formule à leur égard des appréciations détaillées et, à l'unanimité, décide de les classer dans l'ordre suivant : 1<sup>er</sup> : projet « Plain-chant », 2<sup>e</sup> : projet « S. Sigismundus » ; 3<sup>e</sup> : projet « Pace felix », 4<sup>e</sup> : projet « Nova et vetera », 5<sup>e</sup> : projet « Saint-Maurice », 6<sup>e</sup> : projet « 1945 ».

Le jury attribue les quatre prix suivants aux auteurs de ces projets :

- 1<sup>er</sup> prix : 3000 fr., 2<sup>e</sup> prix : 2000 fr., 3<sup>e</sup> prix : 1500 fr., 4<sup>e</sup> prix : 1000 fr.

## Considérations générales.

Le jury recommande de tenir compte, lors de l'exécution, des remarques suivantes :

1. Le projet auquel est attribué le premier prix doit servir de base pour l'élaboration des plans définitifs.
2. L'auteur de ce projet devrait être appelé à l'exécution des travaux d'architecture. Le cas échéant, le propriétaire peut lui adjoindre un collaborateur, s'il le juge opportun.

## Auteurs des projets.

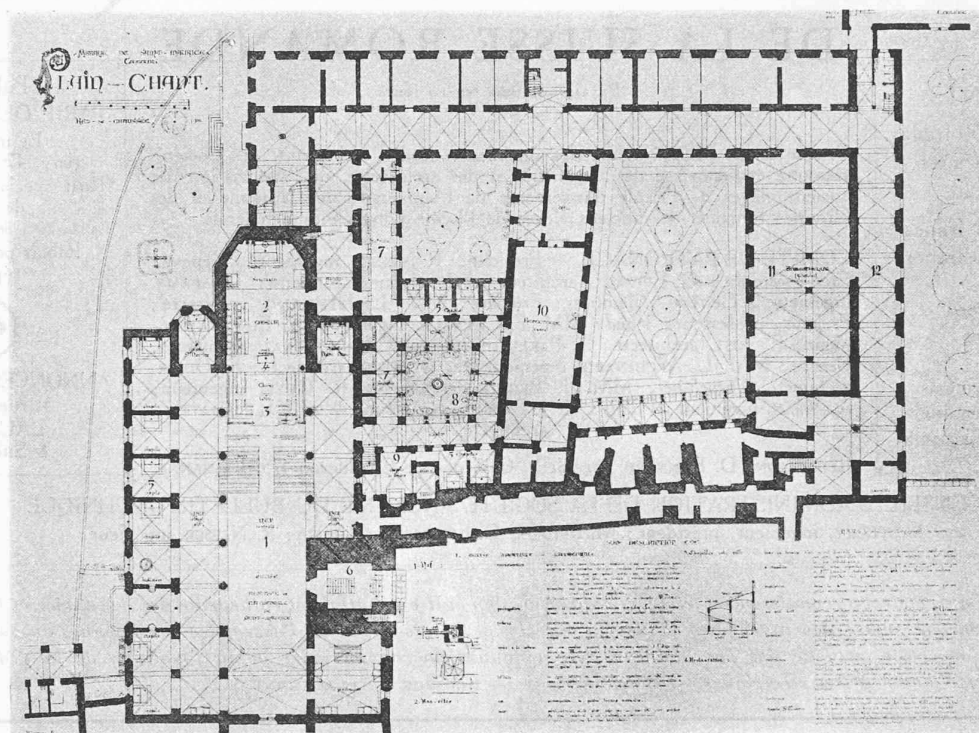
Après avoir signé son rapport, le jury procède à l'ouverture des plis qui révèlent les noms suivants :

- 1<sup>er</sup> prix : M. Cl. Jaccottet, architecte, Lausanne.
- 2<sup>e</sup> prix : MM. F. Dumas et D. Honegger, architectes, Fribourg.
- 3<sup>e</sup> prix : M. J. S. Buffat, architecte, Genève.
- 4<sup>e</sup> prix : M. Ch. Zimmermann, architecte, Saint-Maurice.

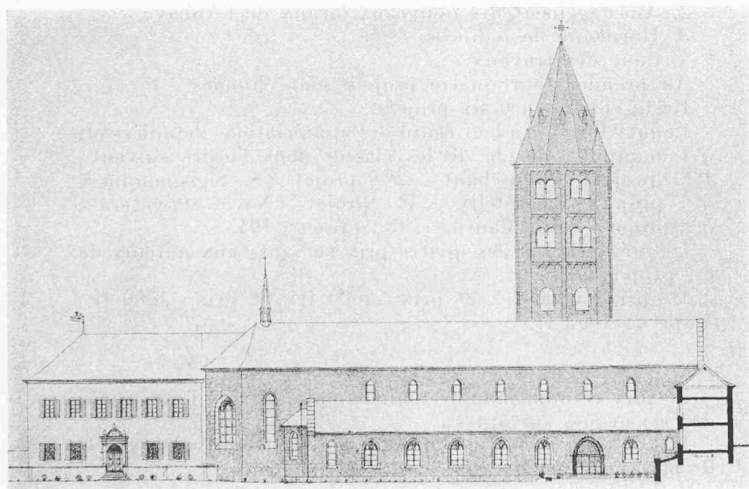
## Indemnités.

Conformément à l'article 8 du règlement du concours, les dix architectes concurrents reçoivent une indemnité de 750 fr. chacun.

## CONCOURS POUR L'AGRANDISSEMENT ET LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE ABBATIALE DE SAINT-MAURICE

1<sup>er</sup> prix, projet « Plain-Chant », M. Cl. Jaccottet, architecte à Lausanne.

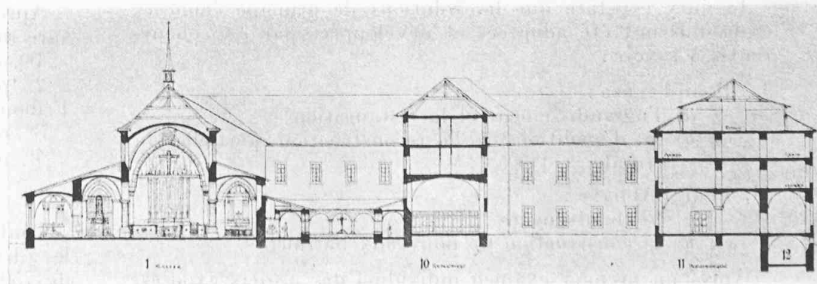
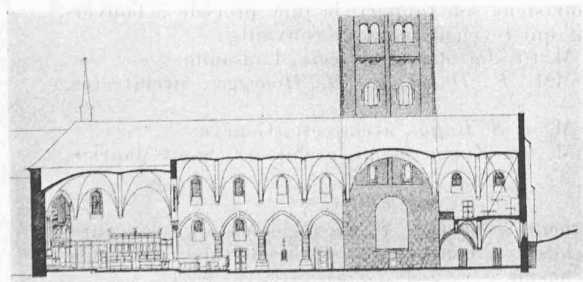
Rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 800.



Façade est. — Echelle 1 : 800.

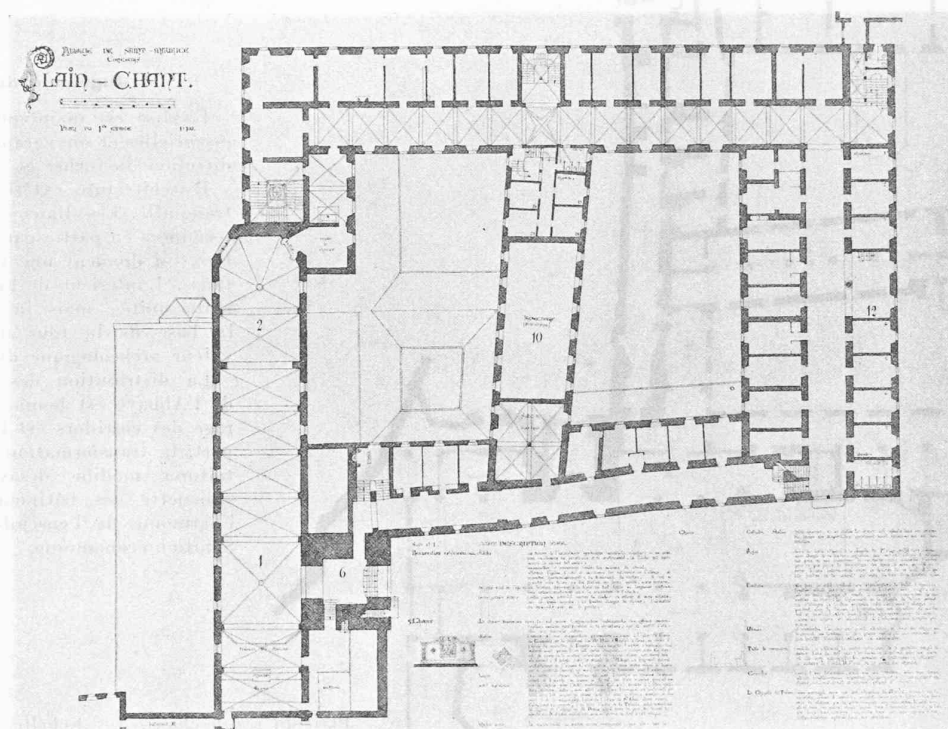
## Légende :

1. Eglise abbatiale et Cathédrale de Saint-Maurice.
2. Chœur et sanctuaire.
3. Avant-chœur et chancel.
4. Autel matutinal, arc triomphal, trabes.
5. Chapelles.
6. Clocher.
7. Nouvelle sacristie.
8. Cloître.
9. Chapelle du trésor.
10. Réfectoire.
11. Bibliothèque.
12. Agrandissement de l'Abbaye.

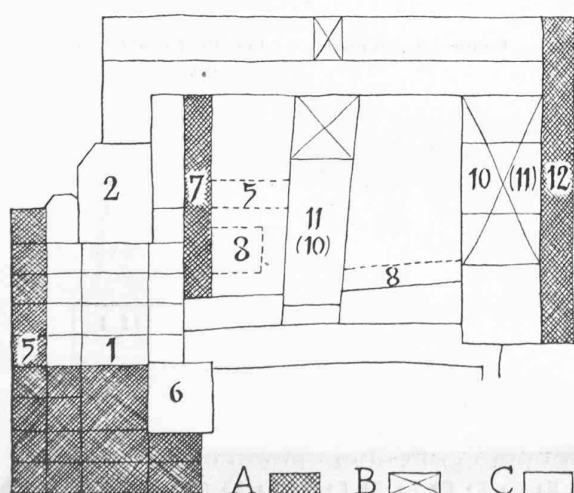


Coupes. — Echelle 1 : 800.

## CONCOURS POUR L'AGRANDISSEMENT ET LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE ABBATIALE DE SAINT-MAURICE

1<sup>er</sup> prix, projet « Plain-Chant », M. Cl. Jaccottet, architecte à Lausanne.

Premier étage. — Echelle 1 : 800.



Étapes de la construction :

A. Constructions nouvelles. — B. Transformations. — C. Parties non modifiées ou restaurées.

## Jugement du jury :

Restauration et agrandissement de l'église vers le rocher et la ville.

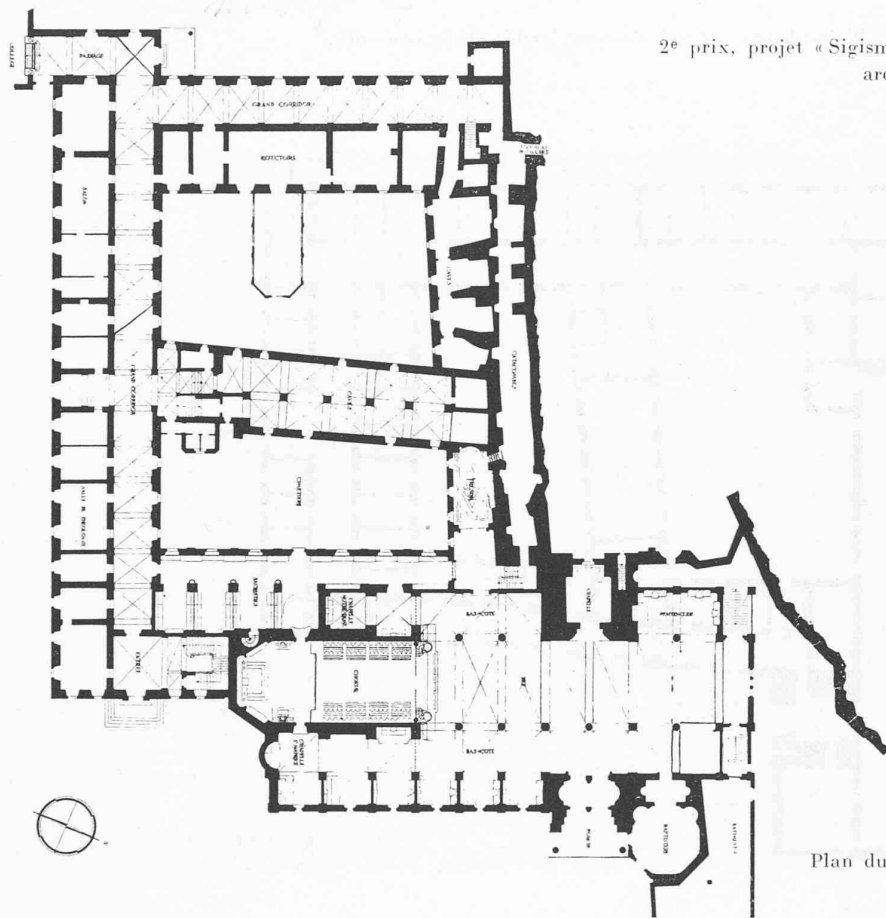
Très bon projet, bien étudié, tenant compte de toutes les données du problème.

L'ordonnance intérieure de l'église est bien réalisée ; en particulier, l'avant-chœur avec chancel est bien conçu et la base de la tour heureusement mise en valeur.

La conception d'un cloître autour duquel sont groupés des chapelles, le trésor et les sacristies, est une innovation heureuse. Les façades de l'église sont sobres ; l'entrée devrait être mieux marquée.

Dans l'agrandissement de l'Abbaye, l'auteur tient compte des éléments anciens. L'élargissement de l'aile ouest permet l'aménagement rationnel de chambres pour MM. les chanoines, de dortoirs d'élèves et de la bibliothèque. Le nouvel emplacement du réfectoire est bien choisi. Les galeries des cloîtres donnent des communications pratiques. Les belles façades de l'Abbaye sont conservées. L'auteur fait d'excellentes propositions pour les différentes étapes de transformation. Coût normal.

## CONCOURS POUR L'AGRANDISSEMENT ET LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE ABBATIALE DE SAINT-MAURICE



2<sup>e</sup> prix, projet « Sigismondus », MM. F. Dumas et D. Honegger, architectes, à Fribourg.

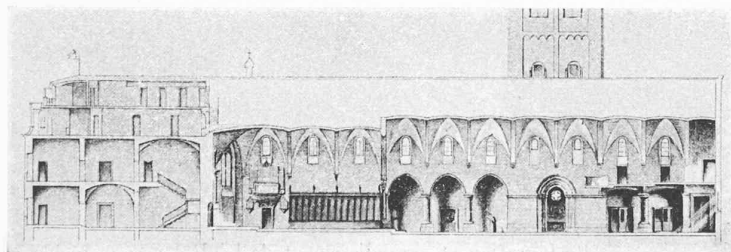
## Jugement du Jury :

L'église est maintenue dans ses parties essentielles et son agrandissement prévu en direction du rocher et du côté de la ville.

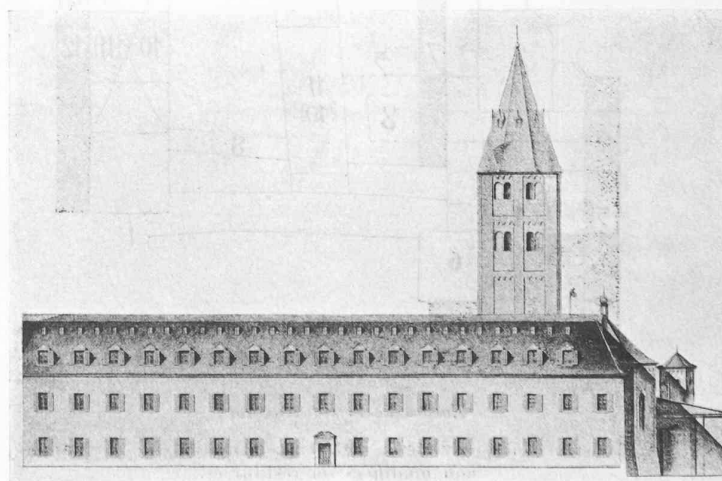
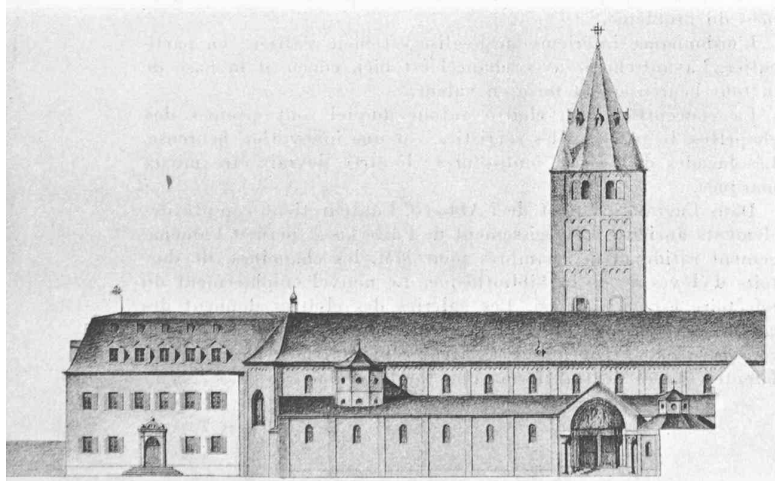
L'architecture extérieure de l'église est tranquille. Les dimensions du porche, déterminées en partie par l'entrée du baptistère, lui donnent une trop grande importance. L'intérieur de l'église présente une belle unité; mais la transformation de la base de la tour ne respecte pas la valeur archéologique du monument.

La distribution des nouveaux locaux de l'Abbaye est bonne; cependant l'éclairage des corridors est insuffisant. D'autre part, la transformation des charpentes et toitures modifie désavantageusement la silhouette des bâtiments et compromet l'harmonie de l'ensemble. Cube modéré. Solution économique.

Plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 800.



Coupe longitudinale. — Echelle 1 : 800.



Façades est et sud. — Echelle 1 : 800.

## CONCOURS POUR L'AGRANDISSEMENT ET LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE ABBATIALE DE SAINT-MAURICE

3<sup>e</sup> prix, projet « Pace felix ».

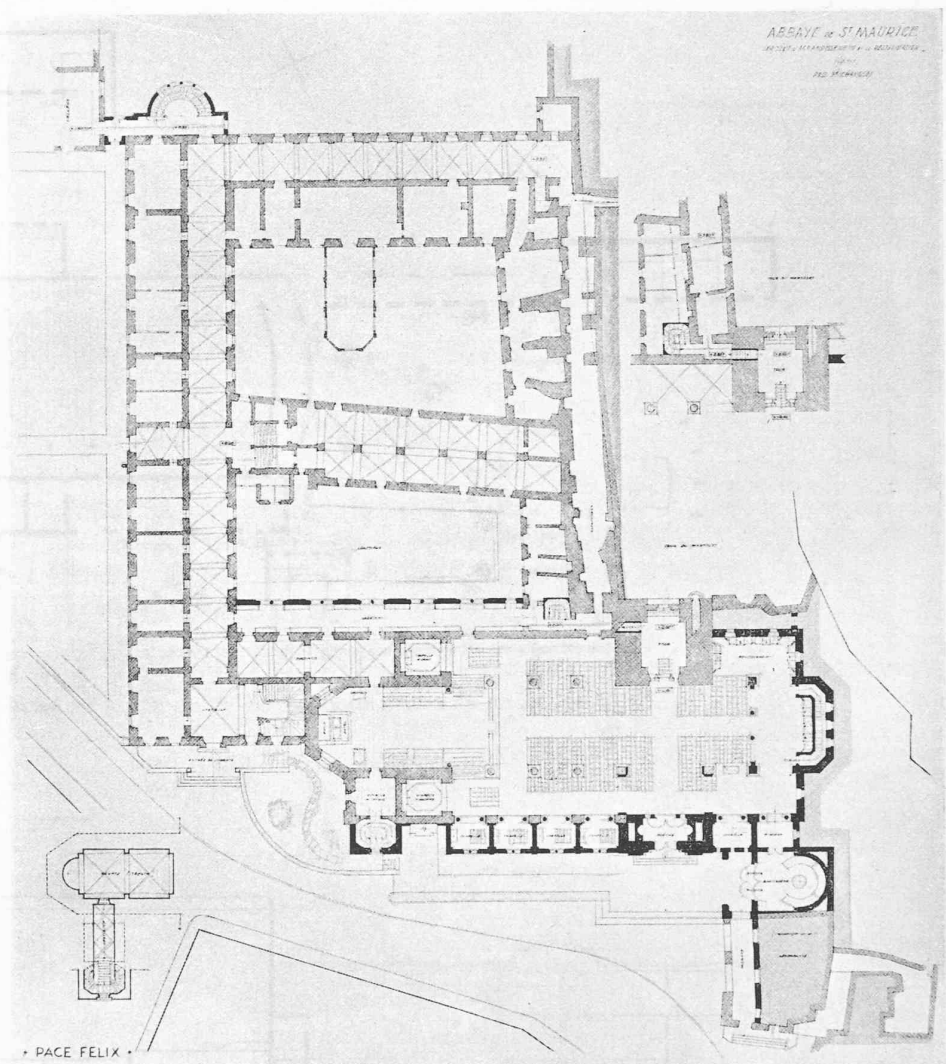
M. J.-S. Buffat, architecte, à Genève.

**Jugement du jury :**

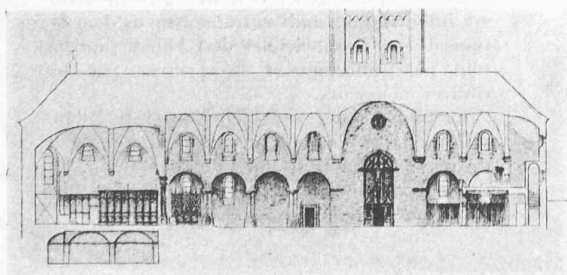
Restauration et agrandissement de l'église réalisés en direction du rocher et de la ville.

La solution de l'avant-chœur de l'église est intéressante. L'architecture intérieure est bonne et présente de l'unité (exception faite de la rosace et de la baie aménagées à la base de la tour). La façade de la sacristie sur la cour intérieure est bonne. L'architecture extérieure de la façade latérale serait satisfaisante sans la superposition des toits; l'interruption de la façade par la niche du calvaire n'est pas motivée. Bonne disposition du baptistère et des abords de l'église.

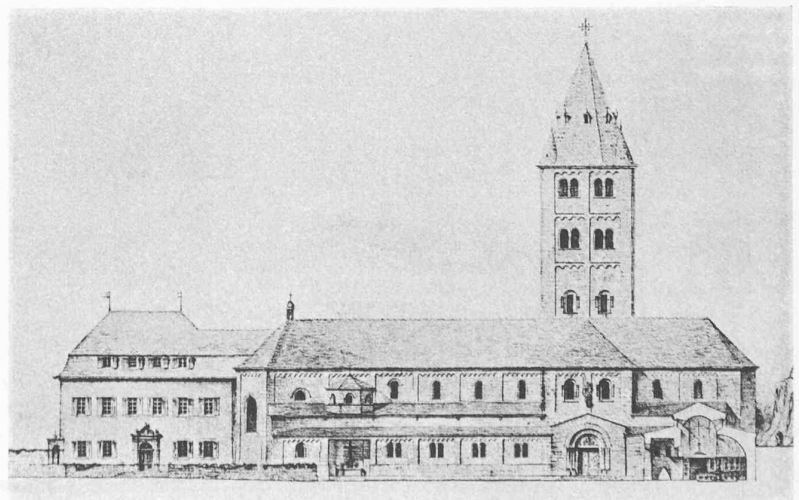
L'agrandissement de l'Abbaye par la transformation des charpentes et des toitures est admissible en plan, mais pas en élévation. L'harmonie de l'ensemble est compromise par la forme des nouvelles toitures de l'Abbaye. Coût normal.



Rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 800.

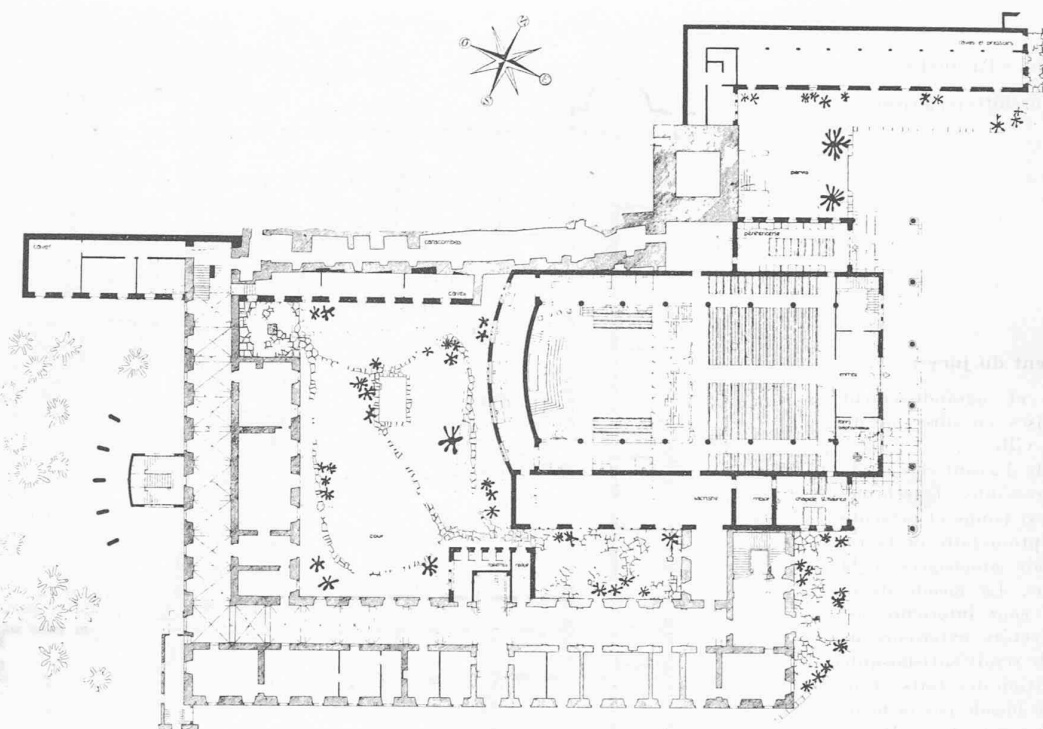


Coupe longitudinale. — Echelle 1 : 800.

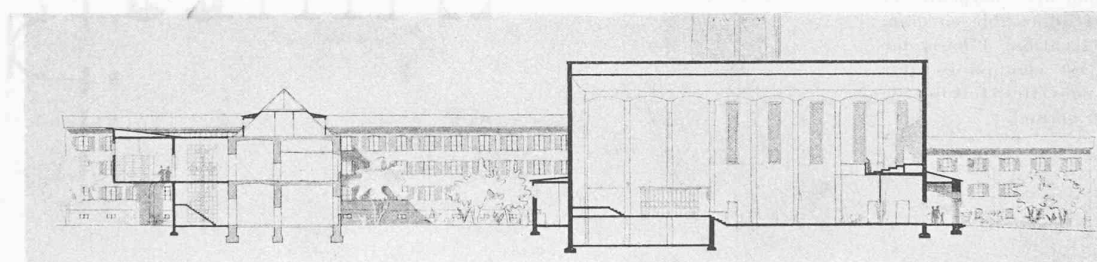


Façade est. — Echelle 1 : 800.

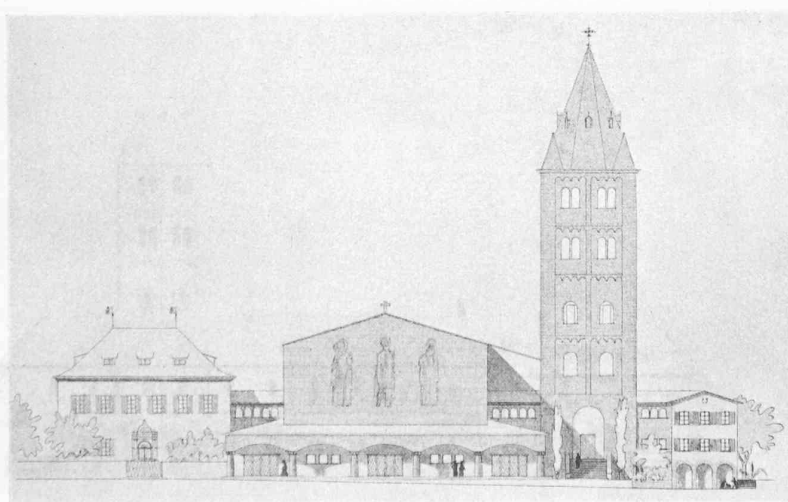
## CONCOURS POUR L'AGRANDISSEMENT ET LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE ABBATIALE DE SAINT-MAURICE

4<sup>e</sup> prix, projet « Nova et vetera », M. Ch. Zimmermann, architecte, à Saint-Maurice.

Rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 800.



Coupe longitudinale. — Echelle 1 : 800.



Façade est. — Echelle 1 : 800.

**Jugement du jury :**

Démolition et reconstruction complète de l'église ainsi que du bâtiment A et des ailes centrales et du Martolet (sauf la chapelle de Félix V).

La conception générale d'une église moderne est intéressante, mais entraîne trop de démolitions de parties anciennes de l'Abbaye, qui ne sont pas suffisamment compensées par les édifices nouveaux.

La bibliothèque est trop restreinte; dans son implantation elle masque l'aile ouest de l'Abbaye. La nouvelle aile du Martolet a été conçue sans tenir compte de l'infrastructure (catacombes). Coût exagéré.